

ATTENTION NOUVEAUTÉ !!!

Dépôt des autorisations d'urbanisme Par internet

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos **demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne**. Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne.

Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux, un permis de construire ou demander un certificat d'urbanisme ?

Rendez-vous à cette adresse :

<https://gnau.beziers-mediterranee.fr/gnau/#/>

Pour vous guider dans cette démarche, vous trouverez un tutoriel sur le site de la commune : www.bassan.fr/

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement pré-rempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier.

